

FEVRIER 2007 : ACTIONS DE LA CFDT-INRA

► **RAPPROCHEMENT INRA-CIRAD, LA CFDT DIT NON AU G.I.P.***

Pour la CFDT-INRA, le consortium INRA-CIRAD permet une externalisation de la programmation scientifique d'une grande partie des deux organismes. Sa lisibilité à l'international reste encore à démontrer. C'est pourquoi nous nous sommes opposés à ce projet.

La CFDT-INRA a réclamé depuis juin 2006 qu'une large réflexion incluant les personnels des deux établissements concernés soit engagée, avec une discussion dans les instances scientifiques. Elle a revendiqué une fusion sur statut EPST avec prise en compte des spécificités de chacun (ex : missions de coopérations scientifiques pour le CIRAD), et l'émergence d'un véritable parlement scientifique permettant la participation des chercheurs à la vie scientifique d'un grand établissement de recherche agronomique.

Ces positions ont été portées avec force lors des Conseils d'Administration de l'année 2006. Elles ont été reprises dans la pétition intersyndicale INRA contre le projet de consortium. Cette pétition qui a recueilli plus de 1500 signatures, a été remise par l'ensemble des syndicats de l'INRA et la plupart des syndicats du CIRAD au ministère de la recherche le 15 février dernier. Malgré la position quasi unanime des organisations syndicales des deux établissements contre ce projet, le ministère a refusé toute inflexion de celui-ci et du calendrier.

La CFDT-INRA a continué de porter ses positions au Comité Technique Paritaire du 19 février. Lors de celui-ci, la Direction Générale a consenti quelques modifications sur le texte constitutif du GIP consortium : celles-ci sont en fait déjà contenues dans les statuts même d'un GIP, et donc ne changent rien sur le fond. La CFDT-INRA a maintenu son opposition au projet au Conseil d'Administration du 20 février, au cours duquel ce projet a néanmoins été adopté.

La CFDT-INRA continue à penser qu'une réflexion sur le paysage de la recherche agronomique en France doit être engagée. Celle-ci devra s'appuyer sur l'avis de l'ensemble des personnels. Le CEMAGREF et la partie agronomique de l'IRD (Institut de Recherche sur le Développement) devront y prendre toute leur place.

* Groupement d'Intérêt Public

► **MESURES STATUTAIRES ET SOCIALES (application de l'accord de janvier 2006).**

► **CAMPAGNE D'AVANCEMENTS des Ingénieurs, Techniciens et Administratifs**

La Direction de l'INRA envisageait de surseoir à la campagne d'avancements 2007, au prétexte que les textes portant application d'un certain nombre de réformes statutaires (Protocole d'accord de

janvier 2006 signé par la CFDT) sont en attente de publication. Suite à **l'intervention de la CFDT**, ainsi que de l'ensemble des organisations syndicales, **la campagne d'avancements 2007 sera bien organisée sur l'année 2007**, avec consolidation des C.A.P. (Commissions Administratives Paritaires) incomplètes.

➤ **PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PROVINCE.**

La CFDT a obtenu pendant les négociations de l'accord, que la mesure **de prise en charge des frais de transport, à hauteur de 50%** (équivalent Carte Orange Ile de France) soit étendue à l'ensemble du territoire.

Cette mesure est applicable au 1er janvier 2007, et pour l'INRA, un projet de note de service est en cours de rédaction, de même qu'une enquête auprès des centres, afin de budgéter le coût de la mesure.

➤ **REFORME DES FRAIS DE DEPLACEMENTS.**

Lors de la mise en application des nouveaux textes à l'INRA, **la CFDT s'était opposée** à la proposition de la Direction de l'INRA de mettre en place un remboursement " **aux frais réels plafonnés** ", et **nous demandions que le forfait nuitée soit appliqué.**

La direction de l'INRA a reconnu le bien-fondé de cette demande et s'alignera donc sur cette règle du forfait nuitée (revalorisé à 60 euros).